

les **MÉMO**S
locataires

**Panne d'ascenseurs,
Paris Habitat vous
accompagne**



LES SERVICES DE PORTAGE

L'ascenseur de votre résidence est momentanément en panne ou en travaux. Les équipes de Paris Habitat comprennent la gêne que l'arrêt de l'appareil peut occasionner, en particulier pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer. Découvrez les services gratuits mis en place par l'Office.

Portage des personnes à mobilité réduite

- Il existe un service adapté de portage pour les personnes à mobilité réduite. Les locataires peuvent le déclencher directement ou en sollicitant leur gardien. Il est nécessaire de définir au préalable des horaires de portage pour organiser la prestation.
- Il existe également un dispositif d'urgence de 17 h à 23 h pour remonter les personnes en difficulté chez elles. Ce dispositif d'urgence est piloté par la Protection civile de Paris.

En dehors de ces horaires, les rendez-vous sont programmés.

- Pour bénéficier de ce service, contactez le :

0 805 66 66 00
7 jours sur 7
(appel gratuit depuis
un poste fixe).

Portage de courses

- En cas de panne, vous pouvez demander à votre gardien d'organiser un service de portage des courses (12 kg maximum). Ce dernier définira les plages horaires adéquates pour le portage des courses.
- Ce service est déclenché si l'unique ascenseur de la résidence est en arrêt.
- Pour bénéficier de ce service, rapprochez-vous de votre gardien.

BON À SAVOIR

En cas de travaux sur les ascenseurs, un affichage dans les halls vous renseignera sur les horaires de présence des porteurs.

Votre gardien se tient également à votre disposition aux heures d'ouverture de la loge pour vous informer et vous aider si besoin.

Les porteurs sont identifiables par un brassard ou un badge sur lequel figurent le logo de l'association missionnée et celui de Paris Habitat.

Ces prestations de portage (des personnes à mobilité réduite et de courses) sont gratuites pour les locataires et prises en charge par Paris Habitat pour un montant de 1,5 million d'euros par an.

À noter :

N'utilisez surtout pas votre téléphone portable pour joindre les pompiers car les équipes des ascensoristes sont plus compétentes pour vous débloquer dans les meilleures conditions de délai et de sécurité.

Nous vous rappelons que les enfants non accompagnés d'un adulte ne doivent pas emprunter l'ascenseur.

À noter :

Vos Mémos locataires

Paris Habitat met à votre disposition dans les agences une collection de Mémos locataires pour répondre à toutes vos questions sur votre logement ou sur la vie du bail.



Qui contacter ?

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre gardien.

EN DIRECT CENTRE DE RELATION LOCATAIRES

POUR NOUS CONTACTER :

01 87 52 02 02

endirect@parishabitat.fr

POUR NOUS ÉCRIRE :

Paris Habitat

En direct

Centre de relation locataires

CS 82020

75253 Paris Cedex 05